

GUIDE D'UTILISATION

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme - EPRO

2024



© Joël Bellec



La terre, la mer, l'avenir en commun

    saintbriec-armor-agglo.fr



SOMMAIRE

1

Création de compte

2

Saisie CERFA

3

Importer un dossier

4

Dépôt PC valant AT (ERP)

5

Complétude dossier

6

Télécharger un arrêté

1

Création de compte

1. J'envoie un mail de demande de création de compte professionnel à l'adresse : **ads@sbaa.fr**



Pour la création de mon compte professionnel, il faudra impérativement **une adresse mail générique.**

2. Je reçois un mail d'activation de mon compte et je clique sur le lien indiqué.



3. Je renseigne les informations demandées.

Créer mon compte personnel

Les champs marqués d'un * sont obligatoires

Vos identifiants

* Votre adresse électronique

* Confirmez votre adresse électronique

* Choisissez un mot de passe

Pour être conforme à nos règles de sécurité, votre mot de passe doit contenir :

- Au moins 8 caractères
- Au moins 2 des catégories suivantes : minuscules, majuscules, chiffres, caractères spéciaux (sauf / et %)

* Confirmez votre mot de passe

Êtes-vous un robot ?

* Entrez le texte de l'image :

☐ * J'accepte les [conditions générales d'utilisation](#)

ANNULER **CRÉER MON COMPTE PERSONNEL**

4. Je me connecte avec l'identifiant (adresse mail) et mot de passe que j'ai créé précédemment.

Me connecter à mon compte

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect
Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Email

[Mot de passe oublié ?](#)

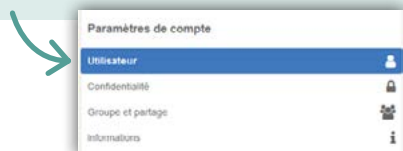
Connexion

[Pas encore de compte ?](#)

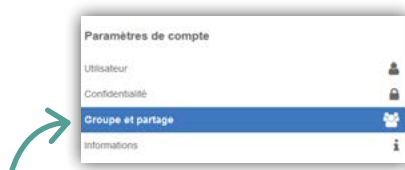
5. Je paramètre mon compte, je clique sur l'onglet « PARAMÈTRES » ⚙️



6. Dans la rubrique utilisateur, je clique sur « PERSONNE MORALE » et je remplis les champs.



Pour valider mes informations, je dois cliquer sur « ENREGISTRER MES MODIFICATIONS » à la fois pour les informations personnelles et pour les coordonnées.



7. Dans la rubrique « GROUPE ET PARTAGE > ORGANISATION », je renseigne les adresses des collaborateurs.



Chaque adresse mail renseignée reçoit un mail d'activation de compte.



Je coche bien les cases selon le profil.

- **Écriture** : personne susceptible de déposer une demande d'autorisation d'urbanisme.
- **Lecture** : donne la possibilité de visualiser un dossier mais ne peut le modifier.
- **Destinataire de mail** : pas d'accès au portail, reçoit les copies des mails de notification.

Groupe et partage

Organisation

urba-gnau-test113@sbaa.fr

Adresse email du compte à ajouter à l'organisation

Partage de demande automatique

Partages appartenant à une organisation dont je suis membre

urba-gnau-test104@sbaa.fr	☐ Lecture	☐ Écriture	☒ Destinataire mails
urba-gnau-test113@sbaa.fr	☐ Lecture	☒ Écriture	☒ Destinataire mails

Autres partages

Adresse email du compte à ajouter au partage automatique

Enregistrer mes modifications



Je n'oublie pas d'enregistrer les modifications.

Pour revenir sur la page d'accueil, je clique sur le bouton « **RETOUR** » (en bas à droite).

RETOUR

2

Saisie CERFA

1. Je me connecte via mes identifiants (adresse mail + mot de passe).

Me connecter à mon compte

FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne.

S'identifier avec FranceConnect

Qu'est-ce que FranceConnect ?

OU

Email

.....

[Mot de passe oublié ?](#)

Connexion

[Pas encore de compte ?](#)

2. Je sélectionne le type de demande qui me concerne.

FORMULER

UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

Demander un rendez-vous

CUa CUb DCC DP DPLT DPMI PA PC PCMI

DIA PD

3. Je sélectionne la commune du projet.

Sélectionner une commune de dépôt de la demande

Binic-Étables-sur-Mer

Hillion

La Méaugon

Lantais

Langueux

Lantic

Le Faël

Opereville

Plaine-Haute

Plaintel

Plourman

Piédran

Pioeuc-L'Hermitage

4. Je saisis les informations demandées.



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
*Liberté
Égalité
Fraternité*



CERFA
N° 13404*09

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage...)
- de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.^[1]

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.sonvco-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D	P	Dpt	Commune	Année	N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le / /

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant^[2]

(1) Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom : DUPONT Prénom : Martin

Date et lieu de naissance : Date : 1 / 2 / 1 2 / 1 9 9 2

Commune : Saint-Brieuc

Département : 0 2 2 Pays : France

[1] À compter du 1^{er} janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination privative à l'entrée 12.14.1.20 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 19

ACTUALISER LES ERREURS

FERMER LA VÉRIFICATION

Début ← 3 sur 21 → Fin

Erreur(s) à corriger 14

Localisation du terrain : voie ou lieu-dit obligatoire. (T3a)

Localisation du terrain : localité obligatoire. (T5a)

Vous devez préciser au moins un aménagement ou une construction pour votre projet. (T6a)

Références cadastrales / fiche complémentaire : superficie de la parcelle obligatoire. (T10a)

Paragraphe 3.2 : détenez-vous un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Réponse obligatoire. (T11d)

Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un lotissement ? Réponse obligatoire. (T12d)

Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans une ZAC ? Réponse obligatoire. (T13d)

IMPORTER LE DOSSIER

EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

SAUVEGARDER

TRANSFÉRER MA DEMANDE

RETOUR

Il est possible d'importer un CERFA pré-rempli au format .pdf directement dans le guichet, en cliquant sur le bouton « **IMPORTER LE DOSSIER** ».

Le bouton « **VÉRIFIER MA SAISIE** » vous aide à identifier les champs et pièces obligatoires.

IMPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE

5. Je m'assure que toutes les pièces complémentaires de mon dossier soient renseignées selon les cas.

Pièce(s) à fournir

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P4c)

Information(s) à vérifier

Références cadastrales / fiche complémentaire : pas de section de la parcelle saisie. (T8a)

Références cadastrales / fiche complémentaire : numéro de la parcelle obligatoire. (T9a)

Paragraphe 6 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1b)

Saisie exclusive dans un tableau des surfaces 5.3 ou 5.4 (W1b)

Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1d)

6. Je coche les cases correspondantes et j'importe les fichiers demandés.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Bordereau de dépôt des pièces jointes à une déclaration préalable

Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

① Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre déclaration et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.
Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre déclaration, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de déclaration et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'état chargé de l'urbanisme.
Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.
Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir deux dossiers complets dans le cas général. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si votre projet est situé dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national, ...).¹ Chaque dossier doit comprendre un exemplaire du formulaire de déclaration accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre demande, parmi celles énumérées ci-dessous [art. R. 423-2 a) du code de l'urbanisme]. En outre, deux ou cinq exemplaires supplémentaires des pièces DP1, DP2, DP3 et DP10, doivent être fournis, quand ces pièces sont nécessaires à l'instruction de votre demande, afin d'être envoyées à d'autres services pour consultation et avis [art. A. 431-9 et A. 441-9 du code de l'urbanisme].

⚠ Toutes les pièces ne sont pas à joindre systématiquement pour tout projet soumis à déclaration préalable. Seule la pièce DP1 (plan de situation) est à joindre obligatoirement, dans tous les cas.

1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ DP1. Un plan de situation du terrain [Art. R. 431-36 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

2 Pièces complémentaires

① À joindre si votre projet porte sur des constructions

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
☒ DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions [Art. R. 431-36 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet crée une construction ou modifie le volume d'une construction existante (exemples : véranda, abri de jardin...)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires
☐ DP3. Un plan en coupe précisant l'implantation de la construction par rapport au profil du terrain [Art. R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]. À fournir si votre projet modifie le profil du terrain (exemple : piscine enterrée)	1 exemplaire par dossier + 2 exemplaires supplémentaires

[1] Vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie

13 / 19

7. Je clique sur l'onglet « TRANSMETTRE MA DEMANDE » et je reçois instantanément un accusé d'enregistrement sur ma boîte mail.

JOINDRE - LES PIÈCES OBLIGATOIRES - AJOUTER OU SUPPRIMER DES PIÈCES

Formats de fichier acceptés : PDF, JPG, JPEG, PNG, GIF, SVG, DOC, TXT
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" : CHG, DCP
Date maximale : 2025-12-31
Au clic, le fichier ajoute l'élément d'une composition automatique.

DP1. Un plan de situation du terrain

DP2. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions

13 / 19

TRANSMETTRE MA DEMANDE

VOUS AVEZ 1 PIÈCE À JOINDRE

VOUS AVEZ 2 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 3 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 4 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 5 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 6 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 7 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 8 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 9 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 10 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 11 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 12 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 13 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 14 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 15 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 16 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 17 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 18 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 19 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 20 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 21 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 22 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 23 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 24 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 25 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 26 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 27 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 28 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 29 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 30 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 31 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 32 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 33 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 34 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 35 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 36 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 37 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 38 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 39 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 40 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 41 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 42 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 43 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 44 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 45 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 46 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 47 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 48 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 49 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 50 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 51 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 52 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 53 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 54 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 55 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 56 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 57 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 58 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 59 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 60 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 61 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 62 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 63 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 64 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 65 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 66 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 67 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 68 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 69 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 70 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 71 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 72 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 73 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 74 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 75 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 76 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 77 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 78 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 79 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 80 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 81 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 82 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 83 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 84 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 85 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 86 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 87 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 88 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 89 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 90 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 91 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 92 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 93 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 94 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 95 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 96 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 97 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 98 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 99 PIÈCES À JOINDRE

VOUS AVEZ 100 PIÈCES À JOINDRE



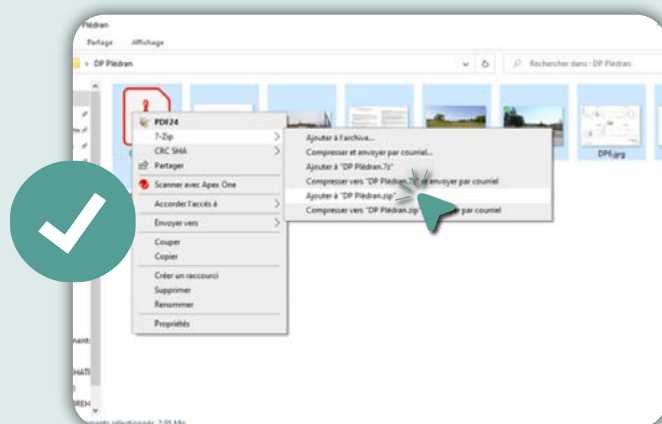
Mon dossier est transmis au service instructeur

3

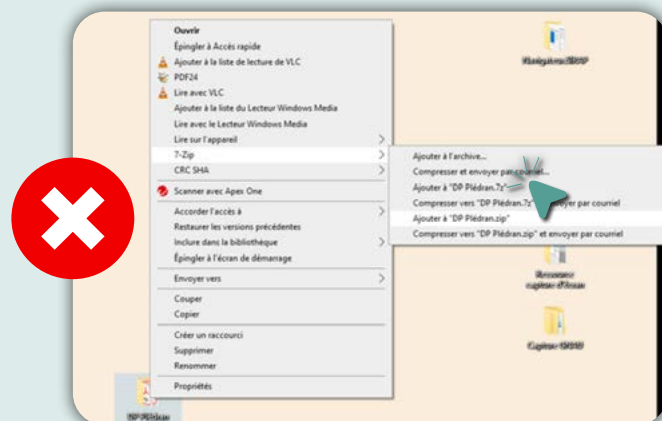
Importer un dossier

1. Je compresse les fichiers concernés

- Ouvrir le dossier contenant les fichiers
- Sélectionner l'ensemble des fichiers
- Clique droit > 7-Zip > Ajouter à « nom du dossier.zip »



Attention, il ne faut pas compresser directement le dossier.



2. Je sélectionne le type de demande

FORMULER UNE DEMANDE D'URBANISME NUMÉRIQUE

Aide à la définition du dossier

Informations sur la saisie de dossier

Demander un rendez-vous

CUa

CUB

DCC

DIA

DP

DPLT

DPMI

PA

PC

PCMI

PD

3. Je sélectionne la commune du projet.

Sélectionner une commune de dépôt de la demande

Binic-Étables-sur-Mer

Hillion

La Méaugon

Lanfains

Langueux

Lantic

Le Fœil

Opereville

Plaine-Haute

Plaintel

Plourhan

Pédran

Plouc-L'Hermitage

Pordic

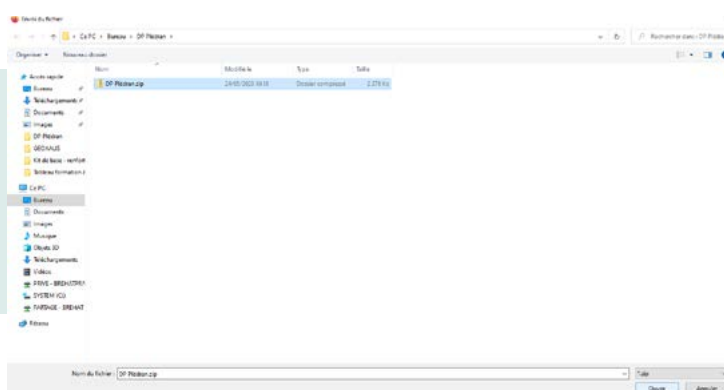
Quintin

Saint-Bihy

4. Je clique sur « IMPORTER LES DOSSIERS » et je coche « IMPORT DU FORMULAIRE ET DES PIÈCES ».

Si je souhaite importer uniquement le CERFA pré-rempli, je coche la case « IMPORT DU FORMULAIRE ».

5. Je sélectionne le fichier ZIP créé précédemment, je valide et j'attribue la nomenclature correspondante pour chaque pièce.



Si des fichiers ne font pas partie des pièces obligatoires mais essentielles dans l'instruction de ma demande (note hydraulique, demande de certificat de numérotage, accord de servitude de passage,...), je les renseigne comme autre pièce.

6. Je vérifie les fichiers importés en cliquant sur l'onglet vérifié ma saisie.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
N° 13404*09

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

① Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.^[1]

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.service-public.fr

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

D	P	Dpt	Commune	Année	N° de dossier

La présente demande a été reçue à la mairie le [] / [] / []

Cachet de la mairie et signature du receveur

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National

1 Identité du déclarant^[2]

① Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom : DUPONT Prénom : Martin

Date et lieu de naissance : Date : 1 / 2 / 1 2 / 1 2 / 1 9 9 2

Commune : Saint-héneux

Département : 0 2 2 Pays : France

[1] À compter du 1^{er} janvier 2016, le contrôle des changements de destination ne porte pas sur les changements entre sous-destinations d'une même destination prévus à l'article R. 141-25 du code de l'urbanisme. Il n'y a pas de formulaire à remplir dans ce cas.

[2] Vous pouvez déposer une déclaration si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

1 / 19

IMPORTER LE DOSSIER EXPORTER LE DOSSIER
VERIFIER MA SAISIE SAUVEGARDER
TRANSMETTRE MA DEMANDE RETOUR

7. Je clique sur l'onglet transmettre ma demande et je reçois instantanément un Accusé d'Enregistrement sur ma boîte mail.



**Mon dossier est transmis
au service instructeur**

4

Dépôt PC valant AT (ERP)

1. Je fais la même démarche qu'un dépôt de PC classique.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

CERFA
cerfa
N° 13404*09

Déclaration préalable Constructions, travaux, installations et aménagements non soumis à permis

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

Pour les déclarations portant sur une construction ou des travaux non soumis à permis de construire portant sur une maison individuelle et/ou ses annexes ou sur un ravalement, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13703. Pour les déclarations portant sur un lotissement ou une division foncière non soumis à permis, vous pouvez utiliser le formulaire cerfa n° 13702.

Depuis le 1^{er} janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.

Vous devez utiliser ce formulaire si :

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, aire d'accueil de gens du voyage...) de faible importance soumis à simple déclaration.
- vous réalisez des travaux (construction, modification de construction existante...) ou un changement de destination soumis à simple déclaration.^[1]

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD/AU) disponible sur www.service-public.fr

1 Identité du déclarant^[2]

Le déclarant indiqué dans le cadre ci-dessous pourra réaliser les travaux ou les aménagements en l'absence d'opposition. Il sera redevable des taxes d'urbanisme le cas échéant. Dans le cas de déclarants multiples, chacun des déclarants, à partir du deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ».

Les décisions prises par l'administration seront notifiées au déclarant indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres déclarants, qui seront co-titulaires de la décision de non opposition et solidairement responsables du paiement des taxes.

1.1 Vous êtes un particulier ☐ Madame ☒ Monsieur

Nom : DUPONT Prénom : Martin

Date et lieu de naissance : Date : 1 / 2 / 1 2 / 1 2 / 1 9 9 2

Commune : Saint-Benoit

Département : 0 2 2 Pays : France

Dossier transmis :

- ☐ à l'Architecte des Bâtiments de France
- ☐ au Directeur du Parc National

Cachet de la mairie et signature du receveur

Erreur(s) à corriger 14

- Localisation du terrain : voie ou lieu-dit obligatoire. (T3a)
- Localisation du terrain : localité obligatoire. (T1a)
- Vous devez préciser au moins un aménagement ou une construction pour votre projet. (T6a)
- Références cadastrales / fiche complémentaire : superficie de la parcelle obligatoire. (T10a)
- Paragraphe 3.2 : détenez-vous un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Réponse obligatoire. (T11d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un lotissement ? Réponse obligatoire. (T12d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans une ZAC ? Réponse obligatoire. (T13d)

IMPORTER LE DOSSIER EXPORTER LE DOSSIER

VÉRIFIER MA SAISIE SAUVEGARDER

TRANSFÉRER MA DEMANDE RETOUR

1 / 19



Le bouton « **VÉRIFIER MA SAISIE** » vous aide à identifier les champs et pièces obligatoires.

VÉRIFIER MA SAISIE

2. Je clique sur « Pièce(s) à fournir ».

▲ Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P4x)

▲ Information(s) à vérifier 5

- Références cadastrales / fiche complémentaire : pas de section de la parcelle saisie. (T8a)
- Références cadastrales / fiche complémentaire : numéro de la parcelle obligatoire. (T9a)
- Paragraphe 6 : aucune information pour l'application d'une législation connexe. (X1b)
- Saisie exclusive dans un tableau des surfaces 5.3 ou 5.4 (W1b)
- Paragraphe 7 : aucune indication concernant la participation pour voirie et réseaux. (V1d)

3. Je coche la case PC39 et PC40.

ACTUALISER LES ERREURS FERMER LA VÉRIFICATION

Début 3 sur 21 Fin

Erreur(s) à corriger 14

- Localisation du terrain : voie ou lieu-dit obligatoire. (T3a)
- Localisation du terrain : localité obligatoire. (T5a)
- Vous devez préciser au moins un aménagement ou une construction pour votre projet. (T6a)
- Références cadastrales / fiche complémentaire : superficie de la parcelle obligatoire. (T10a)
- Paragraphe 3.2 : détenez-vous un certificat d'urbanisme pour ce terrain ? Réponse obligatoire. (T11d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un lotissement ? Réponse obligatoire. (T12d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans une ZAC ? Réponse obligatoire. (T13d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain ? Réponse obligatoire. (T14d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial ? Réponse obligatoire. (T15d)
- Paragraphe 3.2 : le terrain est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National ? Réponse obligatoire. (T10d)
- Engagement : date obligatoire (format attendu : jjmmaaaa). (E1a)
- Engagement : lieu obligatoire. (E2a)
- Engagement : veuillez saisir votre nom et votre prénom dans le cadre signature. (E3b)
- Aucun fichier joint. Pièce obligatoire : un plan de situation. (P0a)

Pièce(s) à fournir 1

Vérifiez bien les pièces facultatives à fournir. Au besoin, contactez le service instructeur de votre mairie avant transmission de votre demande. (P4x)

Information(s) à vérifier 5

propriétaires (Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si le projet est soumis à la redevance bureaux : PC 33-1 Le formulaire de déclaration de la redevance bureaux (Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme : PC34 Le plan de situation du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants (Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme) OU PC35 La promesse synallagmatique de concession ou d'acquisition (Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1000 m² dans une commune de moins de 20 000 habitants : PC36 Une notice précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente (Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique : PC37 La copie de la lettre du préfet attestant que le dossier de demande est complet (Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme)	1 exemplaire par dossier
Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) : PC38 Le récépissé de dépôt en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 140-14 du code de la construction et de l'habitation (Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme)	3 exemplaires
Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) : PC39 Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu par l'article R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation (Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme) PC40 Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation (Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme)	3 exemplaires du dossier spécifique

4. Dans la rubrique « JOINDRE », je renseigne les fichiers demandés.

JOINDRE LES PIÈCES JUSTIFICATIVES - AJOUTER UN OU PLUSIEURS FICHIERS

AJOUTER UNE AUTRE PIÈCE

Formats de fichier acceptés : PNG, JPG, JPEG, PDF, GIF, SVG, BMP, TXT
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" : DWG, DXF
Taille maximale : 2000 Ko.
Au delà, le fichier ajouté fera l'objet d'une compression automatique.

PC1. Un plan de situation du terrain

Ajouter

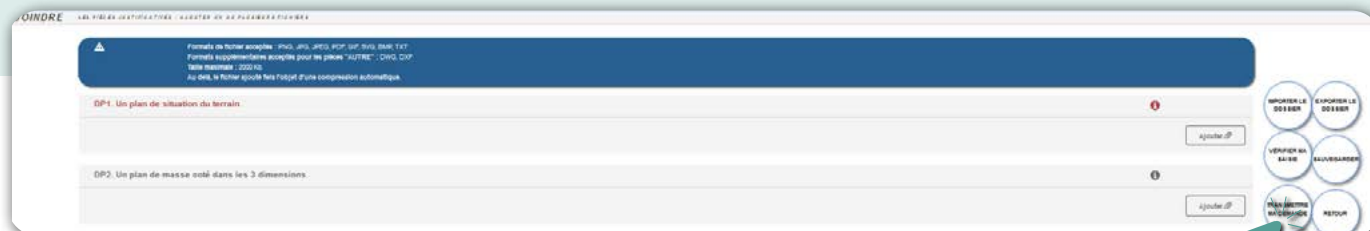
PC39. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu aux articles R. 111-19-17 a) du code de la construction et de l'habitation

Ajouter

PC40. Le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 111-19-17 b) du code de la construction et de l'habitation

Ajouter

5. J'intègre le dossier spécifique permettant de vérifier la conformité des ERP aux règles d'accessibilité et de sécurité contre l'incendie et la panique prérempli (pdf) avec la PC39. Je clique sur ajouter.



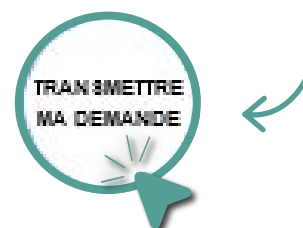
JOINDRE - LES FICHES OBLIGATOIRES - AJOUTER OU RÉPONDRE À VOS DEMANDES

Formats de fichier acceptés : pdf, xls, excel, ppt, pptx, doc, docx, txt
Formats supplémentaires acceptés pour les pièces "AUTRE" : DWG, DWT
Date maximale : 2024-12-31
Au clic, le fichier ajouté sera l'objet d'une compression automatique.

Nom du document	Date	Actions
DP1. Un plan de situation du terrain		Ajouter
DPO. Un plan de masse coté dans les 3 dimensions		Ajouter

Actions disponibles : IMPORTER LE DOSSIER, EXPORTER LE DOSSIER, VÉRIFIER EN LIGNE, SAUVEGARDER, TRANSMETTRE MA DEMANDE, RETOUR

6. Une fois que toutes les pièces et informations sont renseignées, je transmets ma demande et je reçois instantanément un Accusé d'Enregistrement Electronique.

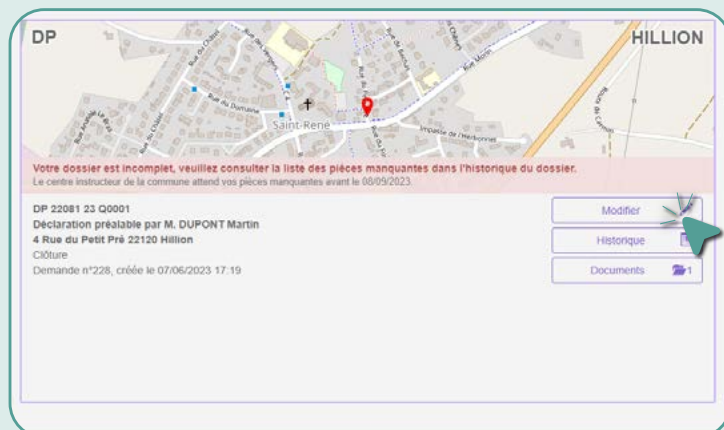


Mon dossier est transmis
au service instructeur

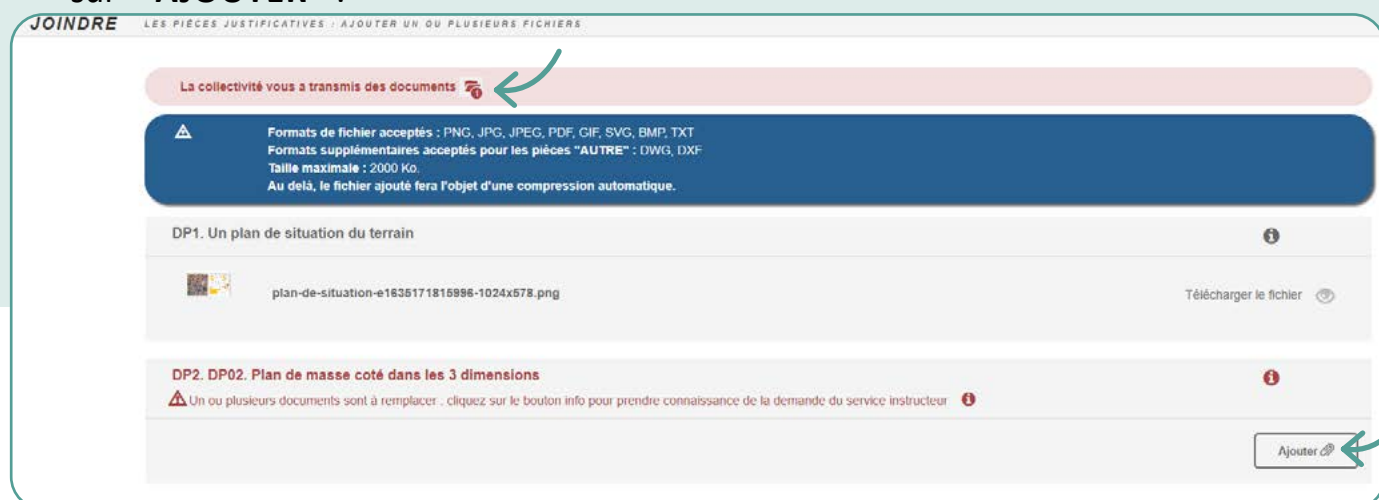
5

Complétude de dossier

1. Je vérifie ma boîte mail dans le cas où le service instructeur m'informe d'une pièce et/ou information manquante.
2. Je me connecte sur mon espace professionnel.
3. Je sélectionne mon dossier qui a fait l'objet de demande de pièces complémentaires et je clique sur modifier.
4. Je consulte le courrier d'incomplet en cliquant sur l'icône « DOCUMENT ».



5. Je prépare les pièces demandées et je les importe dans le guichet en cliquant sur « AJOUTER ».



6. Je finalise ma démarche en cliquant sur l'onglet « TRANSMETTRE MA DEMANDE ». Je reçois instantanément un accusé d'enregistrement électronique sur ma boîte mail.

TRANSMETTRE
MA DEMANDE



Les pièces demandées sont
transmises au service instructeur

6

Récupérer l'arrêté sur le portail

1. Je vérifie ma boîte mail dans le cas où le service instructeur m'informe que mon dossier a été instruit et qu'une décision est prise.
2. Je me connecte sur mon espace personnel.
3. Je sélectionne mon dossier et je clique sur l'icône « **DOCUMENT** ».



4. Je consulte mon arrêté ou je le télécharge.



Je peux également déposer sur la plateforme ma DOC et/ou ma DAACT. Pour ce faire, je clique sur l'onglet correspondant.



J'ai récupéré l'arrêté

Pour plus d'infos et/ou d'assistance, vous pouvez contacter le service urbanisme de votre commune.